



Le Brevet du Cycliste

PRESENTATION
GENERALE

www.brevetducycliste.be

géré par **Pro Velo**

INTRODUCTION



Les enquêtes de mobilité démontrent que 35% des enfants du fondamental habitent à moins d'un kilomètre de l'établissement scolaire qu'ils fréquentent et 37 % entre un et quatre kilomètres. Alors que la marche et le vélo pourraient constituer une solution de mobilité, 74% des élèves sont pourtant conduits en voiture...

Moyen de transport le plus rapide sur des distances de moins de 5 km, le vélo est le complément idéal des transports publics. Avec son faible coût d'utilisation, le vélo est accessible à tous et est excellent pour la santé.

Le Gouvernement wallon souhaite développer significativement la pratique du vélo en Wallonie.

Cela passe évidemment par l'aménagement d'infrastructures adaptées, par la modération du trafic et la sécurisation de l'espace public, mais également par l'apprentissage de bons réflexes : rouler de manière adaptée, anticiper et communiquer clairement ses intentions aux autres usagers de la route,...

Initié en 2003, le « Brevet du Cycliste » a progressivement pris de l'ampleur. Aujourd'hui, plus de 8500 élèves sont formés chaque année à la pratique du vélo en situation réelle.

Notre objectif est d'accroître encore le nombre de jeunes qui se déplacent à vélo.

Le « Brevet du Cycliste » existe grâce à la mobilisation des enseignants, des parents, des policiers, des agents communaux, ... qui s'investissent dans ce projet. Nous les encourageons à poursuivre leur engagement et continuerons à les soutenir.

Le Ministre de la Sécurité routière
et des Travaux publics

Le Ministre de la Mobilité





QU'EST-CE QUE LE BREVET DU CYCLISTE ?

Il s'agit d'un cursus d'apprentissages suivi de temps d'évaluation avec, à son terme, un document attestant (ou non) que l'enfant a réussi les différentes épreuves du Brevet.

Il ne constitue **en aucun cas un permis de conduire** qui assurerait que l'enfant est en sécurité dans toute situation à vélo en rue. Au contraire, il s'agit du **début d'un apprentissage** qui devra ensuite être poursuivi en famille, à l'école, etc.



Ce cursus se décline en 4 étapes :

- un **apprentissage théorique** du Code de la route et de la sécurité routière ;
- des **exercices de maîtrise** du vélo en site protégé (la cour de récréation généralement) ;
 - ➔ **ces deux étapes sont ponctuées par un test écrit ou pratique**
- des **exercices** de conduite à vélo **dans la circulation** ;
- un **test individuel en rue** dans les alentours de l'école, reprenant la plupart des difficultés courantes auxquelles les enfants peuvent être confrontés.

POURQUOI UN BREVET DU CYCLISTE ?



Une étude réalisée par Pro Velo/Agora en 2003 pour le compte de la Région wallonne jetait les bases de ce projet, inspiré d'expériences similaires à l'étranger (Luxembourg, Danemark).

Actuellement, de nombreuses initiatives politiques et citoyennes tentent d'améliorer la sécurité routière. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de donner à nos jeunes toutes les cartes pour pouvoir circuler en rue.

Depuis 2006, la Région wallonne, puis la région de Bruxelles-Capitale, par le biais de leur Ministre de la Mobilité, ont décidé de soutenir la généralisation progressive du Brevet du cycliste en chargeant l'a.s.b.l. Pro Velo de le mettre en œuvre.

QUELS SONT SES OBJECTIFS?

Par rapport aux enfants eux-mêmes, le Brevet du cycliste vise à :



- leur dispenser une **formation théorique et pratique** qui leur permette de se déplacer à vélo avec un maximum de sécurité ;
- accroître leur **autonomie** pour leurs petits déplacements (école, sport, mouvements de jeunesse, copains...) ;
- les **responsabiliser** quant à leur comportement de sécurité et envers les autres ;
- améliorer (ou conserver) leur **santé** physique et leurs aptitudes en psychomotricité et gestion de l'effort ;
- renforcer leur **développement personnel** et donner le goût du dépassement de soi ;
- les sensibiliser à l'environnement et à leur **cadre de vie** immédiat.

Plus largement, il a pour objectifs :

- d'accroître le taux d'**utilisation du vélo** comme mode de déplacement par les enfants, que ce soit seuls ou accompagnés ;
- d'inciter les élèves à mener une **réflexion plus large** quant aux modes de déplacement alternatifs au « tout à la voiture » ;
- de donner aux élèves le goût d'une pratique qui met le **corps en mouvement** ;
- de faire acquérir aux enfants les **compétences** théoriques (Code de la route), techniques (mécanique vélo) et pratiques (maîtrise du vélo, comportement en rue) pour pouvoir **circuler à vélo** avec un maximum de sécurité.



A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Il a été décidé de cibler les élèves de 5^e année primaire, pour différentes raisons :

- ils sont au début d'un nouveau cycle ;
- ils auront la possibilité d'exploiter les compétences acquises en 6^e année, avec leur instituteur/-trice (sorties pédagogiques, classes vertes ...) ;
- ils ont la possibilité de se « rattraper » en 6^e année ;



MAIS SURTOUT :

- à cet âge (10-12 ans), les enfants présentent les **aptitudes physiques, motrices, perceptives, spatiales et psychologiques** nécessaires à la circulation à vélo dans le trafic.

QUI PEUT FAIRE QUOI ?

SI VOUS ETES	VOUS POUVEZ
Echevin	Prendre en charge l'organisation d'un brevet
Directeur d'école	Engager votre école dans ce projet, envoyer vos enseignants en formation
Enseignant	Inscrire votre classe, former les enfants, être examinateur, accompagner les sorties, vous former
Policier Cycliste averti (Grand-)Parent Benévole	Être examinateur, accompagner des sorties, suivre une formation locale pour encadrer des groupes



EN SAVOIR PLUS

Pour de plus amples informations concernant le Brevet du cycliste, visitez notre site internet :

www.brevetducycliste.be

Vous pouvez également contacter votre direction d'école, votre commune (service Mobilité ou Enseignement), le SPW (DGo2-Département de la Stratégie de la Mobilité), ou Pro Velo asbl.

Notamment **si vous souhaitez contribuer à ce projet** en étant formé(e) à l'encadrement de classes ou simplement en vous proposant comme examinateur.

A BIENTÔT SUR VOTRE VÉLO ?



En 2008, le Brevet du cycliste a reçu le 2^e Prix européen de la Sécurité routière. Le jury a voulu souligner la cohérence de ce parcours pédagogique progressif et le fait que celui-ci voie son aboutissement dans un test sur voirie.



Avec le soutien du Ministre wallon de la Mobilité
et du Ministre wallon des Transports et de la Sécurité routière



UNE WALLONIE CYCLABLE POUR LES ADULTES DE DEMAIN

En décembre 2010, le Gouvernement wallon a adopté le «Plan Wallonie cyclable» afin de promouvoir une mobilité durable pour tout le territoire wallon. Ce plan englobe toute une série d'actions qui ont pour but d'améliorer fortement les conditions de la pratique du vélo et d'augmenter significativement son utilisation en Wallonie d'ici 2020.

Diverses mesures sont mises en œuvre dans le développement de ce Plan : elles vont de l'amélioration de l'infrastructure cyclable au déploiement de l'intermodalité vélo-transport public, tout en passant bien entendu par la promotion du vélo dans le cadre scolaire.

Car l'éducation reste une priorité du Gouvernement wallon, et ce pour une raison compréhensible : les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, leur formation à une mobilité durable est primordiale dans la construction des citoyens qu'ils seront d'ici quelques années.

Le Brevet du Cycliste incarne cette mesure phare de la politique de mobilité du Gouvernement wallon. Cette initiative qui a débuté en 2003-2004 connaît un succès grandissant : ainsi pour l'année scolaire 2013-2014, il concerne plus d'un élève de 5e primaire sur 5.

La Wallonie, par le biais du Plan Wallonie cyclable, a bien l'intention d'intensifier le programme, en impliquant davantage d'écoles et de classes mais aussi en organisant des formations et des certifications spécifiques en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un rapport d'activités 2012 du plan est disponible sur simple demande.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Service Public de Wallonie
Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8
5000 NAMUR
GOBIET Alice, tél. : 081/77.31.24
<http://mobilite.wallonie.be>



www.brevetducycliste.be

Avec l'aide et le soutien de

